



## CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2013

Nous avons assisté à ce Conseil Municipal.

Notre Municipalité a contracté deux emprunts.

- Pour financer l'opération de construction de l'école et du gymnase sur le site des Bartelottes : 2.816.500 € auprès de la CDC dans le cadre du contrat d'investissement proposé par l'état. La durée peut s'échelonner entre 20 et 40 ans à un taux de 2,55%.
- 1.000.000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement d'investissements prévues au budget 2013.

En fin de séance, Monsieur Gérard TESSIER est intervenu auprès de Monsieur Jean-Pierre MEUR sur les points suivants :

- Concernant l'article paru dans « le Parisien » édition de l'Essonne du 1er octobre : «Accueil des caravanes : les élus sommés par le Préfet de rattraper le retard ». Dans cet article, notre commune aurait du ouvrir 20 emplacements pour les gens du voyage. Monsieur Jean-Pierre a répondu que c'était une erreur de communication faite par la Préfecture. Notre Municipalité a réagi auprès de la Préfecture. Notre commune a bien suivi les recommandations et possède le nombre imposé par l'Etat.
- Concernant l'antenne relais qui doit s'ériger dans le Bois du « Gros Chêne », à 250 mètres de Nozay : Monsieur Gérard TESSIER a demandé des précisions et des explications sur cette opération. Messieurs Jean-Pierre MEUR et José VINOLES ont apporté leurs précisions :
  - a) En séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2012, l'information a été donnée du transfert de l'antenne rue Casimir Gouny au Bois du Gros Chêne. Cette opération permet de regrouper tous les opérateurs téléphoniques sur un seul site et d'éviter la multiplication d'antennes relais sur la commune.
  - b) En séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2012, confirmation du transfert des antennes vers le bois du « Gros Chêne », mais accord avec Bouygues pour prolonger le bail pour le site rue Casimir Gouny en l'attente du dépôt des demandes relatives aux autorisations d'urbanisme nécessaires à l'installation des nouvelles structures par l'entreprise Bouygues Télécoms.
  - c) Ces demandes ont déterminé le site du bois du « Gros Chêne », site le plus élevé de la commune. Cette antenne permet la couverture de trois communes.
  - d) Monsieur Gérard TESSIER a demandé pourquoi une antenne de 57 mètres. Il lui a été répondu que la hauteur de l'antenne permettait d'atténuer le champ électrique à 0,7 V/m, bien en dessous des normes prévues (sic). L'antenne aura une hauteur de 54 mètres et sera implantée dans le bois.

Il reste cependant un problème bien difficile à résoudre : Une décision du Conseil d'Etat prise le 26 octobre 2011 enlève le droit aux Maires de limiter l'implantation sur leur territoire d'antennes relais de téléphonie mobile au nom du principe de précaution. Le Conseil d'Etat a

La suite au verso...





soulevé un point technique, le fait que la compétence exclusive sur les questions des effets nocifs des ondes électromagnétiques sur la santé humaine revient à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), **deux organismes censés aussi prendre en compte les problèmes de santé publique.**

Encore une fois, nous sommes devant un mur. Qui croire ? Notre santé est-elle en jeu ?

Le débat est ouvert.

## ADHESION BVVB

Notre nouvelle saison s'est engagée. Comme tous les ans nous faisons appel à vous pour nous aider à faire fonctionner votre association.

Plusieurs d'entre vous nous ont déjà fait parvenir leur cotisation et nous les remercions de leur fidélité, et les prions de ne pas tenir compte de ce message, si ce n'est que vous pouvez toujours transmettre ce bulletin à un de vos voisins qui serait susceptible de nous rejoindre. Le bouche à oreille est le meilleur conducteur de message.

Nous vous invitons, pour ceux qui sont reliés à internet à nous suivre sur notre site :

<http://www.bvvb.org>.

Merci à tous de votre confiance.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

Participation minimale par foyer : 6 € Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

## SUITE DE NOTRE RENCONTRE IMPORTANTE DU 2 AOUT 2013

Le Directeur de la DGTIM a convoqué nos deux associations le 18 octobre à 10 heures. Cela fait suite à notre intervention du 2/08/2013 auprès du Ministre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du suivi.

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Nous avons adressé le 25 septembre nos observations en réponse aux arguments du Cabinet d'Avocats défendant la Municipalité . Le Tribunal Administratif a pris en compte ces observations (16 annexes jointes) et les a retransmises au Cabinet d'Avocats de la Municipalité. Celui-ci a 30 jours pour saisir le Tribunal Administratif.

## ASSEMBLEE GENERALE DE BVVB

La date de notre Assemblée Générale statutaire est arrêtée au **samedi matin 30 novembre 2013, au Foyer des Anciens, rue Ambroise Paré.**

Vous recevrez prochainement la convocation. Moment important de rencontre avec vous, nous souhaitons vous retrouver nombreux à ce moment d'échanges d'idées.